

Certificat d'origine

Mode d'emploi



Page 2

- 1 – Dans quels cas doit-on utiliser un certificat d'origine ?
- 2 – Qui délivre les certificats d'origine ?
- 3 – Composition d'un certificat d'origine communautaire

Page 3

- 4 – Définition de l'origine
- 5 – Rédaction du certificat d'origine
- 6 – Cas particuliers

Page 4

Indications à porter au recto et au verso du certificat d'origine

Page 5

Exemple de rédaction d'un certificat d'origine
(original, copie et demande de délivrance)

Page 6

Exemple de renseignements à porter au recto de la demande de délivrance

Page 7

Exemple de renseignements à porter au verso de la demande de délivrance
(origine Union Européenne)

Page 8

Exemple de renseignements à porter au verso de la demande de délivrance
(origine pays tiers)

Le certificat d'origine est un document douanier qui, dans les opérations d'exportation, accompagne les marchandises et certifie leur origine.

Le formulaire utilisé est commun à l'ensemble des Etats de l'Union Européenne.

Il doit impérativement être authentifié par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Si cette formalité n'est pas effectuée, il n'a aucune valeur.

1 Dans quels cas doit-on utiliser un certificat d'origine ?

- lorsque la législation douanière du pays où sera exportée la marchandise l'exige,
- si le client destinataire le demande, bien que la législation de son pays ne l'exige pas,
- dans le cadre d'un paiement par crédit documentaire ; dans ce cas la rédaction du certificat d'origine devra se limiter strictement aux indications portées sur celui-ci, en respectant toutefois la réglementation française et européenne.

2 Qui délivre les certificats d'origine ?

Les Chambres de Commerce & d'Industrie sont habilitées à délivrer et à viser les certificats d'origine.

La société exportatrice devra s'adresser à la Chambre de Commerce dont elle dépend géographiquement.

3 Composition d'un certificat d'origine communautaire :

Il est composé d'un certain nombre de feuillets de couleurs différentes, qui devront être complétés par la société exportatrice :

- un original de couleur beige,
- une ou plusieurs copies de couleur jaune,
- une demande de délivrance de couleur rose,

Les formulaires existent en deux qualités de papier :

- laser, destinés à être rédigés informatiquement
- carbone, pour l'écriture manuscrite ou dactylographiée.

La Chambre de Commerce est tenue de conserver systématiquement une copie et la demande de délivrance, aux fins d'être produites aux autorités douanières en cas de contrôle douanier. La confidentialité des renseignements est garantie.

Le nombre de copies est variable selon plusieurs critères : pays destinataire, exigences du crédit documentaire ; il est donc préférable de connaître ces éléments lors de l'achat des imprimés, afin de pouvoir constituer correctement le certificat d'origine.

4 Définition de l'origine

En cas d'hésitation sur l'origine, notamment dans le cas où la marchandise a été importée et/ou a subi une transformation, il est conseillé de s'adresser aux douanes.

Les autorités douanières communautaires ont en outre mis en place le R.C.O. (renseignement contraignant sur l'origine), qui est une réponse écrite à une demande de renseignement sur l'origine des marchandises, valable dans tous les états membres de l'Union Européenne, pendant une durée de trois ans, cette réponse ne pouvant toutefois se substituer à la délivrance d'un certificat d'origine (ou d'un EUR1).

Coordonnées de la Direction des Douanes à LYON : **0811 20 44 44**.

5 Rédaction du certificat d'origine

La réglementation communautaire impose certaines règles quant à la rédaction du certificat d'origine.

L'émetteur du certificat d'origine engage sa société sur l'origine des marchandises et les informations portées ; il devra de ce fait être habilité au sein de sa société pour établir ce type de document.

Les formulaires doivent être établis en français ou dans une des langues de l'Union Européenne ou suivant les usages et les nécessités du commerce, dans toute autre langue ; une traduction est alors exigée si le document n'est pas en français.

Les formulaires doivent de préférence être dactylographiés ou complétés de manière informatique ; s'ils sont rédigés à la main, ils doivent être écrits en caractères d'imprimerie, si possible avec une encre de couleur bleue. Attention : certains pays refusent la rédaction manuscrite du certificat d'origine.

Dans tous les cas, ils ne doivent comporter ni rature, ni surcharge. Toute modification intervenant après le visa par la Chambre de Commerce doit être approuvée par son auteur et contre signée par cette dernière.

Il n'est délivré qu'un seul original par expédition, dans le cas où deux originaux doivent être produits, une copie visée par la Chambre de Commerce prend alors la même valeur que l'original, il suffit de le préciser lors du visa du dossier.

6 Cas particuliers :

Une même expédition comprend des marchandises issues de plusieurs pays de l'Union Européenne et de plusieurs pays tiers :

- Il conviendra d'établir un même certificat pour les marchandises provenant de l'U.E. avec indication du nombre total de colis et du poids
- Un certificat d'origine pour chacune des origines hors Union Européenne (pays tiers), sur lequel ne devra pas être porté le nombre de colis, ni le poids, mais uniquement la désignation de la marchandise.

Dans ce cas l'expéditeur devra indiquer qu'il s'agit d'une même expédition avec plusieurs origines à la Chambre de Commerce, qui portera un numéro de visa différent sur chacun des certificats, mais ne comptabilisera qu'un dossier.

Vous trouverez en pages 5 à 8 des exemples de rédaction pour ce type d'expédition étant entendu que le spécimen en pages 5 à 8 peut servir de modèle pour tout dossier d'exportation.

Indications à porter au recto du certificat d'origine (original, copie, demande)

voir exemple page 5

Case 1 - expéditeur	Nom et adresse complète de la société exportatrice
Case 2 - destinataire	Nom et adresse complète du destinataire final de la marchandise.
Case 3 - pays d'origine	<p><u>Si une seule origine :</u> * nom du pays tiers à l'U.E. (exemple : Vietnam) ou faisant partie de l'U.E. : (exemple : Union Européenne, suivi éventuellement du nom du pays : Italie)</p> <p><u>Si plusieurs origines :</u> *U.E. suivi éventuellement du (ou des) nom(s) du (ou des) pays si les marchandises sont issues de l'U.E. (exemple : France, Italie, Pologne) * pour chaque origine hors U.E., un certificat devra être établi par pays tiers (exemple : Chine Corée, Thaïlande, il faudra établir 3 certificats différents (voir paragraphe n°5 concernant cas particuliers).</p>
Case 4 - informations relatives au transport	Moyen principal de transport utilisé (aérien, maritime, routier) ; si plusieurs types de transports, indiquer « transport mixte » Ne jamais indiquer le nom du ou des transporteurs.
Case 5 - remarques	Eventuellement mention (facultative) du ou des numéro(s) de facture(s), des références du crédit documentaire, des références du contrat, incoterms.
Case 6 - Désignation de la marchandise	Indication du nombre de types d'emballage (cartons, caisses, colis, palettes) suivi des numéros d'ordre, de la description de la marchandise selon sa désignation commerciale usuelle, de manière simple et précise. S'il y a marquage des colis, il peut être indiqué. L'espace restant en-dessous de la description des marchandises ainsi que les cases où aucune mention n'est portée doivent impérativement être barrés de manière à rendre impossible toute mention apposée ultérieurement au visa de la Chambre de Commerce.
Case 7 - quantité	Poids brut et net de l'expédition ou volume.
Case 8 - Visa de l'autorité compétente	Cet espace étant réservé à l'apposition du sceau de la Chambre de Commerce & d'Industrie et de la signature de l'agent, aucune mention ni signature ne doit y être portée.

Indications à porter sur de la demande de délivrance du certificat d'origine

voir exemples pages 6 à 8

Recto Case 9 - demandeur	Date de rédaction du document et signature de la personne engageant la société, précédée de son nom, ainsi que du cachet de l'entreprise.
Verso	<p>Selon le cas, compléter :</p> <p>* paragraphe I - la marchandise est entièrement obtenue en France ou dans un état membre de l'U.E. : indiquer le nom et l'adresse du fabricant.</p> <p>* paragraphe II - la marchandise a subi une transformation ou ouvraison substantielle :</p> <p>- 1^{er} cas : transformation en France : indiquer le nom et l'adresse de l'entreprise où la dernière transformation a été effectuée, - 2^{ème} cas : transformation dans un autre pays membre de l'U.E. : indiquer nom et adresse de l'entreprise et fournir un document attestant la nature de la transformation conférant l'origine communautaire.</p> <p>* paragraphe III – la marchandise est originaire d'un pays tiers (soit hors U.E.): indiquer le pays d'origine et produire impérativement un certificat d'origine étranger ou la déclaration d'importation. En cas d'impossibilité de produire l'un ou l'autre, établir une attestation sur papier en-tête indiquant les nom et adresse du fabricant.</p>



N° 1102E701

<p>1. Expéditeur (nom, adresse, pays) <i>Consignor Expedidor</i> المُرسل / 发货人 (отправитель) SOCIETE CLIM REFRIGERATION 54, RUE DES AMANDIERS 69005 LYON FRANCE</p>	<p>N°</p>	<p>ORIGINAL</p>
<p>2. Destinataire (nom, adresse, pays) <i>Consignee Destinataria</i> المُرسل اليه / 收货人 (Получатель) INDIAN REFRIGERATION SARDAR MARKET JODHPUR INDIA</p>		
<p>4. Informations relatives au transport (mention facultative) Transport details / Expedición بواسطة / 运输情况 Вид транспорта и маршрут следования (если оно известно) AIR FREIGHT</p>	<p>3. Pays d'origine <i>Country of origin</i> / <i>Pais de origen</i> المشأ / 原产国 / Страна происхождения U.E. (France, Italie, Espagne, Pologne)</p>	<p>5. Remarques <i>Remarks</i> / <i>Observaciones</i> ملاحظات / 注意 / Для служебных целей Invoice n° 52001 Development project Contrat n° 01.2005.889</p>
<p>6. N° d'ordre ; marques, numéros, nombre et nature des colis ; désignation des marchandises Item number ; marks, numbers, number and kind of packages ; description of goods N° de orden ; marcas, números, nombre y naturaleza de los bultos ; designación de las mercancías مواصفات البضاعة - رقم التغليف، العلامة، رقم الطرود، عدد وطبيعة الطرود 序号；商標；号码；包裝件數量和性質；商品種類； Перечисленный номер, маркировочные знаки, номера, количество мест и вид упаковки, описание товара 110 cases containing refrigeration parts 100 X 100 X 80 cm</p>	<p>7. Quantité <i>Quantity</i> / <i>Cantidad</i> الكمية / 數量 Количество gross weight 10.230 kg</p>	
<p>8. L'autorité soussignée certifie que les marchandises désignées ci-dessous sont originaires du pays figurant dans la case N°3 THE UNDERSIGNED AUTHORITY CERTIFIES THAT THE GOODS DESCRIBED ABOVE ORIGINATE IN THE COUNTRY SHOWN IN BOX 3 LA AUTORIDAD INFRASCRITA CERTIFICA QUE LAS MERCANCIAS DESIGNADAS SON ORIGINARIAS DEL PAIS INDICADO EN LA CASILLA N°3 شهادة السلطة المختصة أثناء أن البضائع المذكورة أعلاه منشؤها البلاد المذكورة في الحقل رقم 3 签发该证当局证实上述商品原产于第3栏内所注明的国家 Подписанный уполномоченный орган удостоверяет, что вышеперечисленные товары происходят из страны, указанной в графе N° 3</p> <p>Lieu et date de délivrance : désignation, signature et cachet de l'autorité compétente Place and date of issue : name, signature and stamp of competent authority Lugar y fecha de expedición : designación, firma y sello de la autoridad competente مکان، تاریخ وتوقيع وختم السلطة المختصة / 签发地点和日期；签发当局的名称、签字和印章 Место и дата выдачи : наименование, подпись и печать уполномоченного органа</p>		

REPRODUCTION INTERDITE



NH. 36011 - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS
En vertu de la loi de commerce et d'industrie et libertés spécialisées

N° 062915324



N° 11012*01

1. Expéditeur (1) SOCIETE CLIM REFRIGERATION 54, RUE DES AMANDIERS 69005 LYON FRANCE	N°	DEMANDE DE DELIVRANCE
2. Destinataire (nom ou raison sociale, et adresse complète tels que connus ou mention "à ordre") INDIAN REFRIGERATION SARDAR MARKET JODHPUR INDIA	COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE CERTIFICAT D'ORIGINE	
4. Informations relatives au transport (mention facultative) AIR FREIGHT	3. Pays d'origine (Communauté européenne ou pays d'origine concerné) U.E. (France, Italie, Espagne, Pologne) 5. Remarques Invoice n° 52001 Development project Contrat n° 01.2005.889	
6. N° d'ordre ; marques, numéros, nombre et nature des colis ; désignation des marchandises (pour les marchandises non emballées nombre d'objets ou mention "en vrac") 110 cases containing refrigeration parts 100 X 100 X 80 cm	7. Quantité (exprimée en masse brute ou masse nette ou en d'autres unités de mesure) gross weight 10.230 kg	
8. Je soussigné <ul style="list-style-type: none"> DEMANDE la délivrance d'un certificat d'origine indiquant que les marchandises désignées ci-dessous sont originaires du pays figurant dans le case N° 3. DECLARE que les indications de cette demande ainsi que les pièces justificatives présentées et les renseignements fournis aux autorités ou organismes habilités en vue de la délivrance de ce certificat sont exacts, que les marchandises auxquelles se rapportent ces pièces et renseignements sont celles pour lesquelles le certificat est demandé, que ces marchandises remplissent les conditions prévues par la réglementation relative à la définition commune de la notion d'origine des marchandises. M'ENGAGE à présenter, à la demande des autorités ou organismes habilités, les renseignements et pièces justificatives supplémentaires que ceux-ci jugeront nécessaires en vue de la délivrance du certificat. 		
9. Demandeur (s'il est autre que l'expéditeur)	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> SOCIETE CLIM REFRIGERATION 54, RUE DES AMANDIERS 69005 LYON RCS LYON N° 343 343 343 </div> Lyon, le 10 août 2012 Jean DUPONT	

REPRODUCTION INTERDITE

(1) Nom, ou raison sociale, et adresse complète, tels qu'ils figurent, le cas échéant, au registre de commerce. (2) La signature d'un fonctionnaire public doit être précédée de son nom en caractère d'imprimerie.

N° 062253001

Le demandeur dont la signature apparaît au verso certifie en outre que :

- I - La marchandise est entièrement obtenue en France ou _____ (autre état membre de la communauté européenne) ;
comme étant fabriquée ou produite par : (a) (b)

CLIM REFRIGERATION – LYON / AEROCENTREO (FRANCE) – MILANO (ITALIE)
KOSCINSKI – LODZ (POLOGNE) / SOCIEDAD GARCIA – BARCELONA (ESPAGNE)

- II - La marchandise a subi, en France ou dans un autre état membre de la Communauté Européenne, la dernière transformation ou opération substantielle, économiquement justifiée, effectuée dans une entreprise équipée à cet effet et ayant abouti à la fabrication d'un produit nouveau ou représentant un stade de fabrication important : (c) (d) (Règlement 2913/92 article 24)

- III - La marchandise est originaire d'un pays tiers (préciser le nom du pays) : _____
comme le prouve le document ci-joint : (e)

a) Marchandise originaire de France : nom et adresse du fabricant ou du producteur

b) Marchandise originaire d'un autre état membre de la Communauté Européenne : nom et adresse du fabricant ou du producteur
(produire tout document susceptible d'identifier l'origine de la marchandise)

c) Ouvraison effectuée en France : nom et adresse de l'entreprise

d) Ouvraison effectuée dans un autre état membre de la Communauté Européenne : (produire tout document susceptible d'identifier l'origine de la marchandise)

e) Déclaration douanière (D.A.U.), certificat d'origine étrangère, autre document (indiquer la nature du document)

RÈGLES A OBSERVER POUR L'ÉTABLISSEMENT DU CERTIFICAT D'ORIGINE ET DE LA DEMANDE Y RELATIVE

1. Les formulaires de certificat d'origine et de la demande y relative sont remplis à la machine à écrire ou à la main, d'une manière identique, en français, avec éventuellement une traduction dans une autre langue, suivant les usages et les nécessités du commerce. Au cas où ils sont remplis à la main, ils le sont à l'encre et en caractères d'imprimerie.

2. Le certificat et la demande ne peuvent comporter ni grattages, ni surcharges. Les modifications qui y sont apportées doivent être effectuées en biffant les indications erronées et en ajoutant, le cas échéant, les indications voulues. Toute modification ainsi opérée doit être approuvée par son auteur et visée par les autorités ou organismes habilités.

3. Chaque article repris sur la demande et sur le certificat doit être précédé d'un numéro d'ordre. Immédiatement au-dessous de la dernière inscription doit être tracée une ligne horizontale. Les espaces non utilisés doivent être bâtonnés de façon à rendre impossible toute adjonction ultérieure.

4. Si les nécessités du commerce d'exportation le requièrent, il peut être établi, en plus de l'original du certificat d'origine, une ou plusieurs copies. Les copies authentifiées ont valeur d'original - (Code des Douanes Communautaire).

Le demandeur dont la signature apparaît au verso certifie en outre que :

I - La marchandise est entièrement obtenue en France ou _____ (autre état membre de la communauté européenne) ;
comme étant fabriquée ou produite par : (a) (b)

II - La marchandise a subi, en France ou dans un autre état membre de la Communauté Européenne, la dernière transformation ou opération substantielle, économiquement justifiée, effectuée dans une entreprise équipée à cet effet et ayant abouti à la fabrication d'un produit nouveau ou représentant un stade de fabrication important : (c) (d) (Règlement 2913/92 article 24)

III - La marchandise est originaire d'un pays tiers (préciser le nom du pays) : _____
comme le prouve le document ci-joint : (e)

CHINA TRADE CORPORATION
N° 25 ZHI CHUN ROAD
20240 SHANGAI – CHINE
(copie certificate d'origine Chine ci-joint)

- a) Marchandise originaire de France : nom et adresse du fabricant ou du producteur
- b) Marchandise originaire d'un autre état membre de la Communauté Européenne : nom et adresse du fabricant ou du producteur
(produire tout document susceptible d'identifier l'origine de la marchandise)
- c) Ouvraison effectuée en France : nom et adresse de l'entreprise
- d) Ouvraison effectuée dans un autre état membre de la Communauté Européenne : (produire tout document susceptible d'identifier l'origine de la marchandise)
- e) Déclaration douanière (D.A.U.), certificat d'origine étrangère, autre document (indiquer la nature du document).

REGLES A OBSERVER POUR L'ETABLISSEMENT DU CERTIFICAT D'ORIGINE ET DE LA DEMANDE Y RELATIVE

1. Les formulaires de certificat d'origine et de la demande y relative sont remplis à la machine à écrire ou à la main, d'une manière identique, en français, avec éventuellement une traduction dans une autre langue, suivant les usages et les nécessités du commerce. Au cas où ils sont remplis à la main, ils le sont à l'encre et en caractères d'imprimerie.
2. Le certificat et la demande ne peuvent comporter ni grattages, ni surcharges. Les modifications qui y sont apportées doivent être effectuées en hiffant les indications arrondés et en ajoutant, le cas échéant, les indications voulues. Toute modification ainsi opérée doit être approuvée par son auteur et visée par les autorités ou organismes habilités.
3. Chaque article repris sur la demande et sur le certificat doit être précédé d'un numéro d'ordre. Immédiatement au-dessous de la dernière inscription doit être tracée une ligne horizontale. Les espaces non utilisés doivent être bâtonnés de façon à rendre impossible toute adjonction ultérieure.
4. Si les nécessités du commerce d'exportation le requièrent, il peut être établi, en plus de l'original du certificat d'origine, une ou plusieurs copies. Les copies authentifiées ont valeur d'original - (Code des Douanes Communautaire).